VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District. No 90,559 —Succession de Richard J. Fanning.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS, 1462 RUE ELEONORE,

Ilet Hurst, Garfield et avenue Nashville.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles.

A l'Encan, MARDI, le 18 Janv., 1910, à Midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 90,559 dans l'affaire intitulée succession de Richard J. Fanning, ledit ordre daté et signé du 8 décembre 1909, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit:-

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans cette partie de cette autrefois connu comme Hurstville, dans l'ilet No 56 du plan original de Hurstville borné par les rues Eleonore, Hurst, Garfield (autrefois Jennet) et l'avenue Nashville, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante cinq pieds (45) de l'encoignure des rues Eleonore et Garfield, et mesurant cent cinq pieds (105) de face à la rue Eleonore sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Aussi, à la même heure et endroit, un lot d'effets personnels d'après l'inventaire, pour du comptant.

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, et billets portant huit (8 0|0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garant par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Bussière Rouen notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. 910 rue Gravier.

18 déc—18 19 26—jan 2 9 16 18

Lionel M. Ricau.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Bâtisse en Bois, Contigué.

No 3208 RUE DUMAINE.

Entre les rues N. Rendon et Avenue N. Hagan —Succession de Joseph Loyacano. No 91,310—Cour Civile de District —Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — JEUDI, le 13 janvier 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour à moi adressé daté et signé du 8 décembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le Faubourg Tremé, désignés comme lots numéros onze et douze, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan (autrefois à rue Première), les rues Dumaine, Rendon (autrefois Deuxième) et Ste-Anne, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro onze trente pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur; et le lot numéro douze, trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoises, contenant 3 chambres et cuisine, et contigué une bâtisse en bois, maintenant occupée pour objet de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en billets de l'acquéreur ou acquéreurs daté du jour de la vente publique, payable en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 et tous les frais de certificats nécessaires au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour sur lequel l'acte de vente sera finalement passé. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de ou des acquéreurs et passé pardevant George Montgomery notaire.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises, Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms.—No 91,675—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 3 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé du 31 décembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 557, borné par les rues Delachaise, Liberté (autrefois St André) Howard (autrefois St-George) et Amelia, et ledit lot est désigné par le No neuf sur un plan par C. A. de Armas, voyer, daté 17 août 1885, annexé à un acte passé par-devant A. Hero jr, notaire en cette ville, à la même date, d'après lequel dit plan, ledit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise et mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, quinze pieds trois pouces en largeur sur la ligne du fond cent vingt pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot huit et cent vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et cuisine de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour les deux côtés.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non aliénando et des clauses et de coutume de sécurité huit pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par edit acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles pour l'année 1910 et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simeon, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

Baccich & de Montluzin.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

SUCCESSION DE LOUIS J. MESTIER—No 91 684—COUR CIVILE DE DISTRICT. DIVISION C.

A L'ENCAN, JEUDI, le 13 janvier 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par BACCICH & DE MONTLUZIN, M. A. Baccich Encanteur, conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté et signé du 23 décembre 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge dans l'affaire de la succession de Louis J. Mestier No. 91,684, Cour Civile de District, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 février 1910, à midi, les actions et bons comme suit—

1. Certificat No 88, une action du fonds capital de la Charles W. Stumpf Piano Company, de valeur au pair de vingt cinq dollars.

2. Certificat No 471, quatre actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

3. Certificat No 438, cinq actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

4. Certificat No 28, une action du fonds capital de la Young Men's Gymnastic Club, de valeur au pair de cinquante dollars.

Conditions—Comptant.

M. A. BACCICH, Encanteur.

2 jan—2 9 13

Carrère & Keeney.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE No 1529 rue Arts, entre Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS rue Arts, coin Derbigny, ilet Claiborne et Painters avec améliorations, grande écurie, etc.

COTTAGE DOUBLE, No 1525-27 rue Arts près Claiborne.

JEUDI le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy.

No 90 352—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 10 février 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 9 10 et 11, ilet 741 borné par les rues Claiborne (autrefois St Avie), Derbigny (autrefois Prosper), Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 24 d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit: les lots 9 et 10 mesurent chacun 29' 7'' à la rue Arts sur 120' 1'' 4''' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot 11, formant l'encoignure des rues Derbigny et Arts, mesurant 29' 4'' 7''' de face à la rue Arts sur 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un joli cottage simple contenant 4 chambres, office bien tapissé partout, galerie, hangar, cour sur le côté et en arrière, citerne, etc., loué $12 par mois et portant le numéro municipal 1529 rue Arts.

Les améliorations sur le lot 11 sont une grande écurie contenant environ 20 stalls, grenier pour le foin, etc., convenable pour laiterie ou "draymen".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par le No 8 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant d'après cela 29' 7''' de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1'' 4''' entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, citerne, etc., et loué $ .00 par mois et connue par le numéro municipal 12, Nos 1525 1527 rue Arts.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1910, payer pour tous certificats requis pour la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

W. H. Fitzpatrick.

—o—

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henrietta Dora Smith.

No 90,836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 18 janvier 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 281, borné par les rues Bourgogne, Nord Rampart, Press et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, le 8 décembre 1835 et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors un notaire en cette ville ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Craps maintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Etant la même propriété acquise par Joseph Smith de Mlle Héloïse Nivete d'après un acte de vente passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire de cette paroisse, le 3 janvier 1896 et est enregistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse en le livre 161, folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898, dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 56,743 du dossier de la Cour Civile de District enregistré en le Bureau des transferts, livre 170, folio 691.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, coin Bourgogne, maintenant de chaque côté 6 chambres, cuisine et hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonso Woodville, notaire.

Carsten E. Torjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Francis Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,973—Division C.—Attendu que Carmélite Dupuy, veuve de Francis Nelson, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Nelson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — A. J. Peters, avocat.

5 jan—5 9 14

Stroudback & Stern.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88 419—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. B.

Nos 2370 2 rue Annonciation, Cottage Double.

1239 rue St-Thomas, Résidence à 2 étages et Buvette.

614.616 rue Thalie, Cottage Double

1120-22 28 rue Annonciation et 623 rue Galennie Grande Bâtisse à deux étages.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour signé du 15 décembre 1909 par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 39 sur un plan de la ville et par le No 34 du plan original du faubourg Livaudais, ledit ilet étant borné par les rues Soraparu, Chippewa, Première et Annonciation, ledit lot de terre est désigné par le No deux cent trois (203) comme par un plan par H. Granlate, voyer de la ville de Lafayette, daté du 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, ledit lot formant l'encoignure des rues Première et Annonciation et mesurant en mesure américaine trente pieds sept pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt pieds, trois pouces et cinq lignes et entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2370 et 2372 rue Annonciation. Les dites améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., lequel cottage se loue $18 par mois.

2. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Thalie, Annonciation et Erato, désigné par le No 10 sur un devis d'arpentage par A. de Armas, député voyer de la ville, daté février 1884 annexé à un acte passé pardevant M. Voorhees, notaire, d'après lequel ledit lot mesure vingt six pieds pieds quatre pouces cinq lignes de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et façade de cent deux pieds à la rue Thalie, formant le coin des rues St-Thomas et Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges et désigné par le No 1239 rue St-Thomas. Les améliorations comprenant un magasin et résidence en bois à deux étages, couvert en ardoises, contenant galerie pardessus la banquette, magasin, buvette, vestibule, neuf chambres, citerne, etc., qui est maintenant loué à $30 par mois.

3. Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thérèsa, St Thomas et Thalie, étant cette portion faisant face à la rue Thalie, de ce lot original désigné par le No 6 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire, lequel lot ou portion de terre en "ceci offert en vente" est désigné par la lettre B. d'après un devis de Edgar Pilié, voyer en cette ville daté du 12 novembre 1909 et laquelle mesure vingt sept pieds cinq pouces de face à la rue Thalie, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas de soixante quatre pieds, trois pouces et cinq lignes de là sur une ligne parallèle à la rue Thalie, et s'étendant vers la rue St Thomas dix pieds deux pouces et deux lignes, de là sur une ligne parallèle à la ligne de côté et s'étendant vers la rue Thalie trois pieds sept pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas trois pied sept pouces de là sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas s'étendant vers la rue Theresa trois pieds sept pouces, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas treize pieds sept pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la rue St Thomas soixante quatre pieds trois pouces et cinq lignes au point de commencement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations droits, voies et privilèges qui s'y trouvent et designées par les Nos 614 et 616 rue Thalie. Les améliorations comprenant un cottage double en briques couvert en ardoises contenant de chaque côté deux chambres cuisine, citerne, etc., maintenant loué à $8.00 par côté.

4. Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Galennie Tchoupitoulas et Louisa, maintenant rue Calliope, formant l'encoignure des rues Annonciation et Galennie désigné par le No 7 sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer, daté du 10 avril 1841 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Ledit lot mesure soixante quatre pieds deux pouces trois lignes de face à la rue Annonciation sur cent dix sept pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 6, cent trente trois pieds quatre pouces et trois lignes de face et de profondeur à la rue Galennie et quatorze pieds onze pouces en largeur dans le fond, et faisant face sur une allée, cinq pieds de largeur en commun audit lot et lots Nos 3, 4, 5, 6 et 8 contigus, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges là dessus désignés par les Nos 1120-22-28 rue Annonciation et 623 rue Galennie Les améliorations comprenant une grande bâtisse en bois à deux étages, ayant galerie au dessus du trottoir, deux étages et environ 12 chambres. Dans la cour se trouve hangar, citerne, grand entrepôt, etc. Le total des loyers étant de $54 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, en billet de lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN. Encanteur.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 6 10

Freed & Co.

—o—

Succession de John J. O'Connor.

No 81,435—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.

La Résidence Simple en Bois à Deux Etages, No 823 Rue Delachaise.

Entre les rues Laurel et Annonciation.

A l'Encan, MERCREDI, le 2 Février 1910, à midi.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.—En vertu de et conformément à un ordre signé du 28 décembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delachaise, l'avenue Louisiana et la rue Laurel, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprenant une partie du lot de terre original désigné par le No 24 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 27 janvier 1848 et déposé comme plan No 13 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par le numéro municipal 823 rue Delachaise.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

H. W. Robertson, avocat.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 2

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets, assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	$100@$175
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@[illegible]
Extra heavy	200@250
Mulets pour habitations sucrières	150@175
Mulets pour [illegible] coton	85@110

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CANDIS FINS

Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais,

COFFRE EN FER,

MEUBLES DE BUREAU ET AUTRES MEUBLES.

Ficelle, Sacs, Moteur Electrique.

MILLER-ELMER MANUFACTURING CO., LTD., vs ROLLING AICKLEN CO., LTD.

No 91,834, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. "A".

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, à l'enchère publique, LUNDI, le 17 janvier 1910 à 10:30 heures A. M., au No 508 rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 4 janvier 1-10, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci-après décrits, à savoir:

1 Lot de Candis de choix.

1 Lot de meubles de bureau et installations.

3 Mulets, 2 chevaux.

2 Wagons à ressorts.

2 Buggies.

1 Lot de harnais.

Conditions—COMPTANT.

5 janv—5 11 17

Peter Gallagher.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Dockert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwankart.

No 90,876, Cour Civile de District, Division "A".

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 625-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans l'ilet borné par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE, Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER Encanteur. Par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Espagne, Royale, Chartres et St Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Mandeville, Claiborne, Derbigny et Espagne, désigné par la lettre A sur un plan ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, le 14 octobre 1909 et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ci dessus référé ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, d'après cela ledit lot B commençant à une distance de trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne et mesurant trente pieds neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contigue au lot A ci-dessus decrit; dela trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant vers la rue Claiborne et dans le fond du dit lot A; de à deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Derbigny et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes en largeur dans le fond, sur la ligne le divisant du dit lot B, du lot C, et est composé de la plus grande portion du lot original No 24, et une petite étendue du lot original No Un, et les améliorations là-dessus sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-les sus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot C commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du fond des lots originaux 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit garanti par des billets hypothécaires du vendeur, et toutes les clauses de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique, et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour lier l'acte de vente, et que les actes de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur. 442 Bâtisse Audubon.

T. B. Walker, avocat.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

E. Randolph Gurley

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Cottages dans le Premier District.

Personnes qui cherchent des "Homes" Placeurs et Spéculateurs, Attention!

Cottage Double 2649-51 rue Gravier, près de la rue Broad.

Aussi—Cottage Simple, 3018 rue Thalie, entre les rues Claiborne et Derbigny.

JEUDI le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

IN RESUCCESSION DE AMOS HINKSON

No 88 461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la sus-dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 585, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Broad et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 26, sur un plan par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1890, et d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 122 pieds, 3 pouces et 7 lignes, les améliorations sont connues comme 2649-51 rue Gravier.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 453 borné par les rues Thalie, Claiborne, Melpomène et Derbigny; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 27 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 109 pieds et formant le coin des rues Thalie et Derbigny; étant la même propriété acquise par le défunt par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 30 juin 1902. Les améliorations sont connues comme 3018 rue Thalie.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur qui doit déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, chez

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

John Dymond Jr, avocat.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de Commerce de Valeur, 818 rue Chartres, coin Madison,

Occupé pendant des années comme salon de liqueurs et maison de logement, près du Marché Français et de maisons de commerce prospères dans ce quartier.

Succession de John Balovich.

No 91,102—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

IL sera vendu à l'enchère, MARDI le 11 janvier 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 7 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le second district de cette ville, désigné par le numéro un du carré d'ilet borné par les rues Ste Anne, Madison, Decatur (ci-devant Levée) et Chartres, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 20 septembre 1857, annexé à l'inventaire de la succession de François Dunau de la Croix, fait par T. Guyol, notaire en cette ville, le 30 septembre 1857, lequel terrain forme le coin des rues Chartres et Madison, et mesurant vingt-deux (22) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de façade rue de Chartres sur soixante quinze (75) pieds, deux (2) pouces de profondeur et façade rue Madison.

Les améliorations se composent de la bâtisse en briques à trois étages avec attic, 818 rue de Chartres, près Madison, contenant buvette, cuisine et huit chambres habitables, bâtisse toujours occupée comme un salon de liqueurs et maison de logement en activité.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un an à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acheteur et la police d'assurance transférée au détenteur du billet et l'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909, et fera un dépôt au moment de l'adjudication de dix pour cent du prix de l'achat entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant Ben J. Daly, notaire.

8 déc 9 12 19 26—jan 2 9 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

David Goldman vs Mme Dora Tanner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 41,485. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 11 janvier 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: 3 lits en fer, un lit en bois, un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—B. G. Wolfe, avocat pour le demandeur.

31 déc—31—jan 5 11

Mme Rosa L. Martin épouse de Francis Martin, autorisée, vs Mme Emma Dudley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 41 480—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 11 janvier 1910, à 11 heures A.M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Piano, un tabouret, un lot de meubles, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Titche et Rogers, avocat pour la demanderesse.

31 déc—31—jan 5 11

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme L. J. SCHNEIDER.

No 91,550—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet

MARDI, 11 JANVIER 1910.

à midi, à la Bourse d'encan des immeubles, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, daté du 10 décembre 1909, dans la sus-dite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Rempart, Dryades et Quatrième, désignée comme carré No 275; ladite terre est désignée par le No Quatre et partie de Cinq et mesure vingt sept pieds six pouces plus ou moins de face à la rue Washington sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; le tout d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 31 juillet 1871; les bâtisses sur ladite terre portent le vieux No 307 de la rue Washington.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en font partie, situé dans les carré et district décrits en premier lieu, désigné comme partie du No cinq sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, annexé à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 31 juillet 1876, mesurant d'après ledit plan vingt-huit pieds un pouce une ligne plus ou moins de façade rue Washington sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages, tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philippe, Laurent et White ou Bassin, désigné par le No quinze et mesurant vingt-neuf pieds trois pouces et trois lignes et un quart de face rue Jackson sur une profondeur de cent quarante pieds, ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt que la défunte avait ou pouvait avoir dans une allée à l'arrière de ladite propriété, dix pieds de largeur et ouvrant rue White.

4° Un certain lot de terre avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et White; ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces sept lignes et demie de face à la rue Jackson, sur cent quatre pieds de profondeur et de façade rue Laurent, formant un des coins des rues Jackson et Laurent, d'après un plan de Adolph Knell, architecte, daté du 7 juin 1852, et déposé en l'étude de W. N. Peters, ancien notaire de cette ville.

5° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White [ou Bassin], désigné par le No seize, et mesure vingt-neuf pieds, trois pouces, trois lignes un quart de face rue Jackson, sur une profondeur de cent quarante pieds, ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt appartenant ou ayant pu appartenir à la succession de la défunte dans une allée à l'arrière de ladite propriété, de dix pieds de largeur, ouvrant rue White.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré No 260 borné par les rues Jackson, White, Rempart (anciennement Laurent) et Joséphine, d'après un plan de J. A. Pueyo, architecte, daté du 28 novembre 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire; ledit terrain forme le coin des rues Jackson et White, et mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face rue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue White.

7° Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, passages, privilèges, servitudes avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, située dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White (ou Bassin), désigné par le No seut sur un plan de De Pouilly, voyer, daté de janvier 1835, et mesure trente-un pieds de face avenue Jackson sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en faisant partie situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et Dryades (anciennement Carroll), désigné par le No Sept sur un plan de L. Surgi, voyer, daté de juin 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, alors notaire, en la paroisse de Jefferson en cet Etat. Ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces et six huitièmes de pouce de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds deux pouces et deux huitièmes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

AUSSI

UN LOT DE MEUBLES CONSISTANT D'UN DIVAN ET D'UN LINOLEUM

Conditions—Pour les meubles — Comptant. Pour les immeubles—Un tiers ou plus comptant à l'option de ou des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, garanti par des billets hypothécaires au vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, les taxes d'Etat de 1909 et toutes les taxes subséquentes d'Etat et de ville seront payées par le ou les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication; le ou les acquéreurs paieront tous les certificats exigés et seront attachés aux actes de vente. Les loyers ne seront dûs aux acquéreurs qu'à partir de la date de la signature de l'acte de transfert; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 déc—14 12 19 26—jan 2 9 11

E. A. ANDRIEU

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

N. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

VENTE POUR TAXES.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR—

TAXES DE VILLE.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nlle Orléans, Nouvelle Orléans, 4 janvier 1910.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, et des ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans aux heures légales fixés par la loi pour les ventes judiciaires à partir de 11 heures A. M., LUNDI le 7 février 1910 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, pour forcer la perception des taxes assessées pour l'année 1907, et les années précédentes, et ensemble avec l'intérêt qui les grève à partir de la date à laquelle elles sont devenues délinquantes, à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières assessées à chacune d'elles devant être offertes en vente sont comme suit, à savoir:

ARTIGUE, LEON—
No 879 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $57 20

Quatre lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos 8 à 11 dans l'ilet No 1530, borné par les rues Laharpe, chemin Gentilly et White. Lot No 8 mesurant 36 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds de profondeur. Lot No 9 et 10 mesurant 72 pieds de face à la rue Laharpe sur 130 pieds de profondeur. Lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue White sur 130 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues White et Laharpe.

ARTIGUE, LEON—
No 880 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $4 40

Cinq certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 13 à 17, dans l'ilet No 1573, borné par les rues Dupré, Castiglione, Clay et l'avenue St-Bernard, mesurant 110 pieds de face à la rue Dupré, sur 150 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Dupré et Castiglione.

ARTIGUE, LEON—
No 881 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $44 00

Un ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme ilet No 1572, borné par les rues O'Reilly, Clay, Castiglione et Dupré.

ANCELODE, ATHENAISE—
No 934 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $22 00

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No " dans l'ilet No 377, borné par les rues St-Claude, St Antoine, Rempart et Bourbon; mesurant 32 pieds de face à la rue St-Claude, sur 128 pieds de profondeur.

ANDERSON Vve R.—
No 1209 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $11 00

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 7, dans l'ilet No 305, borné par les rues Colisée, Joseph, Perrier et Octavia, mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds de profondeur.

BRADFORD, J. B.—
No 260 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $4 40

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 805, borné par les rues Alexandre, Banks, Murat et Bandin; mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue Alexandre sur 100 pieds de profondeur.

BRUNDY, JOSEPHINE—
No 494 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $3 30

Neuf lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 9, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Marais, Esplanade et Lake, mesurant 120 pieds de face à la rue St Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BOSCH, Vve JNO L.—
No 716 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $30 80

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme partie du lot No 2, dans l'ilet No 12, borné par les rues Peters, Mandeville, Decatur et Espagne mesurant 21 pieds 8 pouces de face à la rue Peters sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

BLAISE, E.—
No 747 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $5 50

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 7, dans l'ilet No 644, borné par les rues St-Roch, Robertson, Musique et Claiborne; mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue St-Roch, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

BLAISE ERNEST—
No 810 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $8 80

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 777, borné par les rues St-Roch, Derbigny, Espagne et Romain; mesurant 29 pieds de face à la rue St-Roch sur 120 pieds de profondeur.

BOUGERE, Vve ARISTIDE—
No 873 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $55 00

Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot A partie No 1, dans ilet No 1520, borné par les rues Broad, Lepage, Crete et DeSoto; mesurant 43 pieds de face à la rue Broad sur 123 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 141 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, formant l'encoignure des rues Broad et Lepage.

BOUGERE, Vve ARISTIDE
No 875 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $22 00

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans désigné comme lot 1 No 1 dans l'ilet No 1520, borné par les rues Lepage, Broad, DeSoto et Crete, mesurant 55 pieds de face à la rue Lepage sur 193 pieds de profondeur, avec une mesure de 88 pieds de fond.

BOISE I. et L. O.—
No 958 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $11 00

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 620, borné par les rues Bourbon, Villeré, Touro et Robertson; mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, Mme M. E.—
No 1278 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $15 40

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 468, borné par les rues Delachaise, Remparts, Foucher et Dryades, mesurant 28 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Delachaise sur 105 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 103 pieds 11 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté avec une mesure de 28 pieds 10 pouces de fond.

BRAND Mme M.—
No 1282 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $6 60

Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 543, borné par les rues Jena, Liberté, Cadiz et Franklin; mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jena sur 120 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

BURTON, A. S.—
No 1292 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $19 80

Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle Orléans, désignée comme partie du lot No 9, dans l'ilet No 596, borné par les rues Delachaise, Robertson, Amelia et Freret; mesurant 30 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise sur 100 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 111 pieds 5 pouces 3 lignes sur l'autre ligne de côté avec une mesure de 30 pieds 2 pouces 6 lignes de fond.

BLEAKLY, Mme R. S.—
No 1307 Pour taxes de ville de l'année 1907
Montant à $6 60

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 2 en 630, borné par l'avenue Louisiane les rues Robertson, Delachaise et Magnolia mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur 123 pieds de profondeur.